

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique OPERA

de la société BASF FRANCE SAS
enregistrée sous le n°2015-1667

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 19 mars 2018,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après **est accordée** en France.

Il convient cependant de noter que seuls les co-formulants alternatifs figurant dans les conclusions de l'évaluation pré citées peuvent être utilisés l'équivalence des autres co-formulants n'ayant pas été démontrée.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	OPERA IBEX BAUXIT
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 Ecully cedex, FRANCE
Formulation	Suspo-émulsion (SE)
Contenant	50 g/L - époxiconazole 133 g/L - pyraclostrobine
Numéro d'intrant	2000333
Numéro d'AMM	2000333
Fonctions	Fongicide, acaricide
Gamme d'usages	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

13 JUIN 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)